

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014**

A une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2014 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**EST ABSENTE :**

Madame la conseillère	Rosa Borreggine
-----------------------	-----------------

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 615-11-2014**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2014**
- 3.1- **Déclaration de Monsieur le Maire sur la situation financière :**  
quatre semaines avant l'adoption du budget, le maire de chaque municipalité doit présenter une déclaration sur la situation financière de sa Ville
- 4- **Règlements**
- 4.1-Adoption : amendement règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser des enseignes de type panneaux sandwich en ardoise

noir (*Règlement 222-Y-09-2014*)

- 4.2-Adoption : amendement règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 (PIIA) concernant les enseignes de type panneaux sandwich (*Règlement 225-C-09-2014*)
- 4.3-Adoption : amendement règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 concernant les enseignes de type panneaux sandwich (*Règlement 258-E-09-2014*)
- 4.4-Adoption : Amendement au règlement concernant le fonds de roulement (*Règlement 343-A-2014*)
- 4.5-Adoption : Annexion du lot 3 207 688 de la Municipalité de Mille-Isles (*Règlement 309-A-2014*)
- 4.6-Adoption : Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour ajouter des arrêts angle des Bouleaux et des Érables direction sud et angle des Couleurs et de L'Aquarelle (*Règlement numéro SQ-03N-2014*)
- 4.7-Adoption Amendement au règlement de zonage concernant les matériaux de finition extérieure autorisés dans les zones CVG 230, CVG 232 et CVG 234 (*Projet de règlement 222-W-07-2014*)
- 4.8 Avis de motion : Règlement de taxation pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées (*Règlement 406-2014*) pour la préparation du budget 2015
- 4.9-Avis de motion : Règlement de taxation pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service d'aqueduc (*Règlement 407-2014*) pour la préparation du budget 2015
- 4.10- Avis de motion : Règlement décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale (*Règlement 408-2014*) pour la préparation du budget 2015
- 4.11- Avis de motion : Règlement sur les modalités de paiement des taxes foncières et des compensations (*Règlement 409-2014*) pour la préparation du budget 2015
- 4.12- Avis de motion : Règlement de taxation décrétant les taux pour les taxes de secteur (*Règlement 410-2014*) pour la préparation du budget 2015
- 4.13- Avis de motion : Règlement de taxation pour pourvoir au paiement du prix annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables (*Règlement 411-2014*) pour la préparation du budget 2015
- 4.14- Avis de motion : Annexion des lots 3 207 694, 3 207 695 et 3 207 696 de la municipalité de Mille-Isles sur le chemin Kelly (*Règlement 309-B-2014*)

## 5- Soumissions

5.1-Résultat des soumissions : fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA), de parties faciales et de cylindres d'air pour leurs services de sécurité incendie

5.2-Résultat des soumissions : Service d'analyse de l'eau potable pour 2015

5.3-Résultat des soumissions : Remplacement du ponceau chemin des Belles-Montagnes

## **6- Administration et Finances**

6.1-Nomination maire suppléant

6.2-Reddition semestrielle (dépôt) Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, il y a dépôt au conseil municipal de deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité.

6.3-Paiement de facture renouvellement assurance générale avec la MMQ (184 066, \$ incluant les taxes)

6.4-Remise de retenues :

Montréal Chrysler Dodge	3 531,46 \$
G. Lorrain et fils	4 078,39 \$
Service de protection canine des monts	3 725,19 \$

6.5-Annulation de droits de premier refus dans le secteur du Mont-Habitant avec Saint-Sauveur Holding

6.6-Municipalisation des rues de la Réserve et de l'Héritage du Sommet de la Marquise, servitude de drainage et acquisition de terrains pour fonds de parc

6.7-Municipalisation de la rue du Mont Molson

6.8-Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2015-2016-2017

6.9-Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

7.1-Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 octobre 2014

## **8- Travaux publics et génie**

8.1-Mandat ingénieurs pour la surveillance des travaux sur le chemin des Basques

8.2-Paiement de facture remplacement du ponceau face au 156 rue de l'Église (46 861,96 \$)

8.3-Mandat bureau de notaire pour la création d'une servitude d'écoulement des eaux entre le 228 et 230 Principale

## **9- Environnement -**

9.1-Entrée en vigueur de la collecte organique

**10- Urbanisme** (10.1 à 10.9 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 novembre 2014*)

- 10.1- 77, avenue de l'Église : Porte patio et galerie arrière, plans 2014-183
- 10.2- 345, rue Principale : « Tapis L.G.L. » Enseignes sur poteau et à plat, plans 2014-184
- 10.3- 434, rue Principale : Structure communautaire, plans 2014-185
- 10.4- 434, rue Principale : « Le P'tit Bar » Enseigne communautaire, plans 2014-186
- 10.5- 21, avenue de la Gare : « Moe's » Enseigne communautaire, plans 2014-187
- 10.6- 191, rue Principale : Structure communautaire, plans 2014-188
- 10.7- 191 A, rue Principale : « Patio du Nord » Enseigne communautaire, plans 2014-189
- 10.8- 191 A, rue Principale : « Constructions Garon » Enseigne communautaire, plans 2014-190
- 10.9- Demande de dérogation mineure : accord de principe 75 avenue de la Gare
- 10.10- Demande de dérogation mineure 11, avenue du Souvenir (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.11- Demande de dérogation mineure 11, 2<sup>e</sup> rue du Mont-Suisse (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.12- Demande de dérogation mineure 22 Chartier (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.13- Demande de dérogation mineure 97 Alary (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.14- Demande de dérogation mineure 95 Louise (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.15- Achat d'une case de stationnement pour le restaurant Basha au 247 Principale
- 10.16- Travaux urgents pour rendre l'installation septique du 84 ch du Domaine St-Sauveur conforme
- 10.17- Remise d'une partie de lettre de garantie bancaire pour des travaux d'aménagement du 434 Principale
- 10.18- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 octobre 2014

## **11- Vie Communautaire**

- 11.1- Contribution de la Ville au club de Soccer FC Boréal
- 12.2- Paiement de factures aménagement du «skatepark»

## **12- Ressources Humaines**

- 12.1- Prolongement de l'engagement technicienne en urbanisme et inspectrice en bâtiment
- 12.2- Embauche de quatre (4) employés temporaires à l'entretien des patinoires
- 12.3- Embauche de trois (3) employés temporaires à la surveillance des patinoires
- 12.4- Embauche d'un pompier à temps partiel

**13- Correspondance**

- 13.1- Demande d'aide financière L'Ombre-Elle
- 13.2- Demande de subvention Soupe Populaire 20<sup>ème</sup> anniversaire

**14- Points nouveaux**

**15- Période de question du public (L.C.V. 322)**

**16- Levée de l'assemblée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 616-11-2014**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2014 est accepté tel que déposé.

**RÉSOLUTION 617-11-2014**  
**PUBLICATION DE LA DÉCLARATION**  
**DE MONSIEUR LE MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

ATTENDU : La déclaration de Monsieur le Maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Sauveur en conformité avec l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La déclaration sur la situation financière de Monsieur le maire soit publiée dans le Sauverois édition de la semaine du 30 novembre au 6 décembre 2014.

**RÉSOLUTION 618-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-Y-09-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-Y-09-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 619-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 225-C-09-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE PIIA NUMÉRO 225-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 225-C-09-2014 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 225-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 620-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 258-E-09-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION**  
**NUMÉRO 258-2009**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 septembre 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 258-E-09-2014 amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 621-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 343-A-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT CONCERNANT**  
**LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 343-A-2014 amendant le règlement concernant le fonds de roulement de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 622-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 309-A-2014 ANNEXION**  
**DU LOT 3 207 688**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 309-A-2014 décrétant l'annexion du lot 3 207 688 de la Municipalité de Mille-Isles est adopté.

**RÉSOLUTION 623-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO SQ-3N-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE CIRCULATION**  
**ET DE STATIONNEMENT**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 octobre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-3N-2014 amendant le règlement de circulation et de stationnement de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**RÉSOLUTION 624-11-2014**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-W-07-2014 AMENDANT**  
**LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 222-2008**

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU: Qu'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 juillet 2014;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 18 août 2014;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 15 septembre 2014;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;



QUE : Le règlement numéro 222-W-07-2014 amendant le règlement de zonage 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

**AVIS DE MOTION 625-11-2014**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 406-2014**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA RÉGIE**  
**D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 406-2014, pour pourvoir au paiement annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 626-11-2014**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 407-2014**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 407-2014, pour pourvoir au paiement annuel pour le service d'aqueduc. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 627-11-2014**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 408-2014**  
**DÉCRÉTANT LA VARIÉTÉ DE TAUX**  
**DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 408-2014, décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale. Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 628-11-2014**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2014**  
**SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES**  
**FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS**

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement, numéro 409-2014, sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations. Madame la conseillère Julie Gratton demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 629-11-2014**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 410-2014**  
**DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES TAXES DE SECTEUR**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 410-2014, décrétant les taux pour les taxes de secteur. Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 630-11-2014**  
**RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 411-2014 POUR POURVOIR**  
**AU PAIEMENT ANNUEL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE**  
**TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES ET DES**  
**MATIÈRES RECYCLABLES**

Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement de taxation, numéro 411-2014, pour pourvoir au paiement annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables. Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn demande également une dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION 631-11-2014**  
**ANNEXION DES LOTS 3 207 694, 3 207 695 ET 3 207 696**  
**DE LA MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES SUR LE CHEMIN KELLY**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un projet de règlement, numéro 309-B-2014, pour l'annexion des lots 3 207 694, 3 207 695 et 3 207 696 de la municipalité de Mille-Isles sur le chemin Kelly. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également une dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 632-11-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**FOURNITURE D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE**  
**DE PARTIES FACIALES ET DE CYLINDRES D'AIR**  
**POUR LE SERVICE DE SECURITE INCENDIE**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 28 octobre 2014 à 11 h 00 pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes, de parties faciales et de cylindres d'air pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU : Que Messieurs Gérald Plante et Jean Lacroix agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville n'a reçu aucune soumission;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

D'annuler le présent appel d'offres et d'autoriser le directeur du service des incendies conjointement avec les directeurs des services des incendies de la Ville de Sainte-Adèle et de la Municipalité de Wentworth-Nord à préparer un nouvel appel de soumissions.

**RÉSOLUTION 633-11-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**ANALYSE DE L'EAU POTABLE 2015**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier le 6 novembre 2014 à 11 h 00, pour le mandat d'analyse de l'eau potable pour 2015;

ATTENDU Que quatre (4) firmes ont été invitées;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Yves Lanthier agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Laboratoire Bio-Services	17 039,30 \$

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville;

ATTENDU : le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 6 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le mandat d'analyse de l'eau potable pour 2015 est accordé à Laboratoire Bio-Services pour un montant total de 17 039,30 \$ (taxes incluses) et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 634-11-2014**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :**  
**REPLACEMENT DU PONCEAU**  
**CHEMIN DES BELLES-MONTAGNES**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 17 novembre 2014 à 11 h 00 pour le remplacement du ponceau chemin des Belles-Montagnes;

ATTENDU : Que cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Jean Beaulieu agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
David Riddell Excavation inc	63 791,01 \$
Le Groupe St-Onge inc	67 651,15 \$
Excavations Mario Pagé inc	98 908,05 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 17 novembre 2014;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du surplus accumulé de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant de 63 791,01 \$ incluant les taxes, présentée par David Riddell Excavation inc est acceptée pour le remplacement du ponceau chemin des Belles-Montagnes et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 635-11-2014**  
**NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU : Que selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut désigner un conseiller comme maire suppléant et cela, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Madame la conseillère Rosa Borreggine est nommée à titre de maire suppléant, et ce, à compter du 17 novembre 2014 pour une période se terminant le 15 juin 2015.

**COMMENTAIRE 636-11-2014**  
**REDDITION SEMESTRIELLE 2014-02 (DÉPÔT)**

Tel que prescrit par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal prend connaissance de deux états comparatifs portant sur les revenus et dépenses de la municipalité pour la période se terminant le 31 octobre 2014.

**RÉSOLUTION 637-11-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURE**  
**RENOUVELLEMENT ASSURANCE GÉNÉRALE**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'assurance générale de la Ville;

ATTENDU La facture de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la contribution 2015 de la Ville;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 27 octobre 2014;

ATTENDU : Que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la Mutuelle des Municipalités du Québec la somme de 184 066 \$ incluant les taxes pour la couverture 2015 de la Ville en assurance générale.

**RÉSOLUTION 638-11-2014**  
**REMISE DE RETENUES**

ATTENDU Les rapports au conseil du greffier en date du 24 octobre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre les garanties suivantes accompagnant des soumissions :

Montréal Chrysler Dodge	3 531,46 \$
G. Lorrain et fils	4 078,39 \$
Service de protection canine des monts	3 725,19 \$

**RÉSOLUTION 639-11-2014**  
**ANNULATION DE DROITS DE PREMIER REFUS**  
**SECTEUR DU MONT-HABITANT**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur s'est portée acquéreur des rues dans le Domaine du Mont-Habitant;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit intervenir dans un acte d'annulation de droits de premier refus;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires à titre d'intervenant dans un acte d'annulation de droits de premier refus afin de renoncer à tous droits qui auraient pu être octroyer à la Ville de Saint-Sauveur par Saint-Sauveur Holdings inc lors de l'acquisition par la Ville entre autres du lot 328-1 dans le Domaine du Mont-Habitant.

**RÉSOLUTION 640-11-2014**  
**MUNICIPALISATION DES RUES**  
**DE LA RÉSERVE ET DE L'HÉRITAGE**  
**ET ACQUISITION DE TERRAINS POUR FONDS DE PARC**

ATTENDU que la construction des rues de la Réserve et de l'Héritage du Sommet de la Marquise est complétée en conformité avec la réglementation municipale;

ATTENDU la description technique d'une servitude d'écoulement des eaux préparée par Monsieur Jean Godon arpenteur-géomètre sous ses minutes 21775 en date du 18 août 2014;

ATTENDU Que la Ville prend en contribution de parc les lots 5 238 553 et 5 238 552;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires à la municipalisation des rues de la Réserve et de l'Héritage du Sommet de la Marquise, de la création d'une servitude d'écoulement des eaux selon la description technique préparée par Monsieur Jean Godon arpenteur-géomètre sous ses minutes 21775 en date du 18 août 2014 et l'acquisition par la Ville à titre de contribution pour fin de parc des lots 5 238 553 et 5 238 552.

**RÉSOLUTION 641-11-2014**  
**ACQUISITION DE LA RUE DU MONT MOLSON**

ATTENDU Les résolutions 534-08-2004 et 185-04-2007 mandatant le bureau de notaire Major et Lazure pour la cession des lots de la rue Mont-Molson;

ATTENDU Le plan de cadastre des lots de la dite rue préparé par Roch Labelle sous ses minutes 8692 en date du 8 septembre 2014 présentant de nouveaux numéros de subdivision;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de l'acquisition par la Ville des lots 3 374 720 et 3 374 721 pour 1,00 \$ de Gestion Gilles Côté inc, du lot 2 315 309 pour 1,00\$ de Madame Elana Violino et le lot 3 302 776 pour 1,00 \$ de Les Résidences du Manoir de la Falaise inc soit le chemin du Mont Molson.

**RÉSOLUTION 642-11-2014**  
**PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**  
**(MADA) 2015-2016-2017**

ATTENDU La démarche par le comité responsable de la préparation du plan d'action de la municipalité amie des aînés (MADA) qui au cours des derniers mois a procédé à la rédaction dudit plan;

ATTENDU La tenue le 21 octobre 2014 d'une soirée d'information et de consultation;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur adopte le plan d'action de la municipalité amie des aînés joint à la présente résolution comme si au long reproduit ici.

**RÉSOLUTION 643-11-2014**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 13 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 37972 à 38258) pour la période du 16 octobre au 12 novembre 2014 au montant de 1 127 015,05 \$ est acceptée.

**COMMENTAIRE 644-11-2014**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en octobre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 37

interventions durant le mois dont, entre autre, 8 entraides, 3 feux de cheminée, 2 feux de bâtiments, 3 feux installation électrique, 7 senteurs de fumée apparente, 2 systèmes de gicleur en opération et 2 systèmes d'alarme en opération.

**RÉSOLUTION 645-11-2014**  
**MANDAT INGÉNIEURS**  
**SURVEILLANCE DES TRAVAUX**  
**CHEMIN DES BASQUES**

ATTENDU L'Offre de service de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence pour la surveillance des travaux de construction du chemin des Basques;

ATTENDU Que la surveillance des travaux sera effectuée sur mandat de la Ville et payable par le promoteur;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 6 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu;

QUE Les services de la firme d'ingénieurs Équipe Laurence soient retenus pour la surveillance des travaux de construction du chemin des Basques et ce aux frais du promoteur le tout pour un montant de 16 000 \$ taxes en sus et que le directeur du service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

**RÉSOLUTION 646-11-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURE REMPLACEMENT PONCEAU**  
**156 RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 400-07-2014, suite à un appel d'offres, mandait la firme Daniel Filion Excavation inc pour le remplacement du ponceau face au 156 de l'Église;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 24 octobre 2014;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2014 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Daniel Filion Excavation inc la somme de 46 861,96 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement pour le remplacement du ponceau face au 156 de l'Église.

**RÉSOLUTION 647-11-2014**  
**MANDAT BUREAU DE NOTAIRE**  
**CRÉATION D'UNE SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX**  
**ENTRE LE 228 ET 230 PRINCIPALE**

ATTENDU L'existence depuis de nombreuses années d'un égout pluvial entre le 228 et le 230 Principale;

ATTENDU Qu'il est devenu nécessaire, suite aux travaux du 230 Principale, de régulariser la situation en établissant une servitude;

ATTENDU La description technique de ladite servitude préparée par Roch Labelle, arpenteur-géomètre, en date du 31 octobre 2014 sous ses minutes 12 605;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Le bureau de notaire Major et Lazure soit mandaté pour la préparation de la servitude d'égout pluvial entre le 228 et le 230 Principale sur la base de la description technique préparée par Roch Labelle et que Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de la présente résolution.

**RÉSOLUTION 648-11-2014**  
**ENGAGEMENT DE LA VILLE À DÉBUTER**  
**LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU La politique provinciale imposant à toutes les municipalités de procéder au plus tard en 2018 avec la collecte des matières organique;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur s'engage à débiter la collecte des matières organiques le 1<sup>er</sup> mai 2016 ou plus tard.

La présente résolution abroge et remplace la résolution 581-10-2014.

**RÉSOLUTION 649-11-2014**  
**77, AVENUE DE L'ÉGLISE :**  
**PORTE-PATIO ET GALERIE ARRIÈRE,**  
**PLANS 2014-183**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0694 présentée le 8 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;



QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-183, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour le 77 avenue de l'Église.

**RÉSOLUTION 650-11-2014**  
**345, RUE PRINCIPALE : « TAPIS L.G.L. »**  
**ENSEIGNES SUR POTEAU ET À PLAT,**  
**PLANS 2014-184**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0612 présentée le 21 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-184, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage pour le 345 Principale.

**RÉSOLUTION 651-11-2014**  
**434, RUE PRINCIPALE :**  
**STRUCTURE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-185**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0785 présentée le 23 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère du règlement qui prévoit que dans une enseigne communautaire, les composantes qui réfèrent au complexe lui-même et aux différents établissements qu'il contient présentent au moins deux caractéristiques communes parmi les suivantes :

- forme et dimensions;
- couleur de fond et encadrement;
- caractère, format et couleur du lettrage et des sigles.

ATTENDU le critère qui prévoit que la structure d'une enseigne doit avoir une finition soignée;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-185, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage pour le 434 Principale aux motifs suivants :

- la couleur proposée ne s'harmonise pas au bâtiment;
- la toiture de la structure ne s'harmonise pas à la toiture du bâtiment;
- les espaces pour les trois enseignes ne sont pas de même dimension;
- la structure n'a pas une finition soignée.

**RÉSOLUTION 652-11-2014**  
**434, RUE PRINCIPALE : «LE P'TIT BAR**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-186**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0769 présentée le 22 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère du règlement qui prévoit que dans une enseigne communautaire, les composantes qui réfèrent au complexe lui-même et aux différents établissements qu'il contient présentent au moins deux caractéristiques communes parmi les suivantes :

- forme et dimensions;
- couleur de fond et encadrement;
- caractère, format et couleur du lettrage et des sigles.

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2014-186, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage pour le 434 Principale aux motifs suivants :

- la couleur ne s'harmonise pas avec le nouveau bâtiment;
- la dimension n'est pas identique aux deux autres espaces d'enseignes.

**RÉSOLUTION 653-11-2014**  
**21, AVENUE DE LA GARE : « MOE'S »**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2014-187**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0784 présentée le 27 octobre 2014 pour la propriété du 21, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-187, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 21, avenue de la Gare.

**RÉSOLUTION 654-11-2014**  
**191, RUE PRINCIPALE**  
**STRUCTURE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-188**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0805 présentée le 22 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-188, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage pour le 191 Principale.

**RÉSOLUTION 655-11-2014**  
**191 A, RUE PRINCIPALE : PATIO-DU-NORD**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-189**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0806 présentée le 22 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la

rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-189, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage pour le 191 A Principale.

**RÉSOLUTION 656-11-2014**  
**191 A, RUE PRINCIPALE : CONSTRUCTION GARON**  
**ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE,**  
**PLANS 2014-190**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat 2014-0807 présentée le 22 octobre 2014;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2014-190, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis d'autorisation d'affichage pour le 191 A Principale.

**RÉSOLUTION 657-11-2014**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**75 AVE DE LA GARE**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure à l'article 191 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la plantation d'arbres en remplaçant des érables existants par des peupliers hybrides pour décontaminer le sol de la propriété du 75 de la Gare.

**RÉSOLUTION 658-11-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**11, AVENUE DU SOUVENIR:**

ATTENDU La résolution 594-10-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 29 octobre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 110, alinéa 6)e du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'une galerie et d'escaliers extérieurs menant à un rez-de-chaussée empiétant de plus de 2 mètres dans la marge de recul avant pour la propriété du 11 avenue du Souvenir.

**RÉSOLUTION 659-11-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**11, 2<sup>E</sup> RUE DU MONT-SUISSE**

ATTENDU La résolution 595-10-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 29 octobre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la marge de recul avant de 8,66 mètres au lieu de 9 mètres, la marge latérale de 1,83 mètres au lieu de 5 mètres pour le bâtiment ainsi que la marge latérale gauche de 0,74 mètre au lieu de 3 mètres pour la galerie et la marge avant de 5,74 mètres au lieu de 7 mètres pour la galerie pour la propriété du 11, 2<sup>e</sup> rue du Mont-Suisse.

**RÉSOLUTION 660-11-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**22 CHARTIER**

ATTENDU La résolution 596-10-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 29 octobre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure aux articles 112 et 113 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser les marges latérales droite à 2,89 mètres et gauche à

1,77 mètres au lieu de 3 mètres et régulariser la marge arrière à 3,63 mètres au lieu de 6 mètres ainsi que l'empiètement de la galerie de 3,59 mètres au lieu de 2 mètres pour la propriété du 22 Chartier.

**RÉSOLUTION 661-11-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**97 ALARY**

ATTENDU La résolution 597-10-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 29 octobre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure aux articles 110 et 113 du règlement de zonage no. 222-2008 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle construction avec une marge de recul avant de 5,2 m au lieu de 6 mètres et une cour arrière de 3,6 mètres au lieu de 6 mètres pour la propriété du 97 Alary.

**RÉSOLUTION 662-11-2014**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**95 LOUISE**

ATTENDU La résolution 598-10-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 29 octobre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre un agrandissement pour la construction d'un garage attaché à 4,1 mètres de la limite latérale de propriété plutôt que 5,0 mètres pour la propriété du 95 Louise.

**RÉSOLUTION 663-11-2014**  
**ACHAT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT**  
**247 PRINCIPALE**

ATTENDU La demande du propriétaire du restaurant Basha au 247 Principale pour obtenir un permis pour opérer un restaurant et pour ce faire de se porter acquéreur d'une case de stationnement;

ATTENDU L'article 149 du règlement de zonage 222-2008 qui permet l'acquisition d'une case de stationnement moyennant paiement des frais exigibles stipulés au règlement;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur autorise le propriétaire du 247 Principale, pour le restaurant Basha, à se porter acquéreur d'une case de stationnement moyennant paiement des frais exigibles.

**RÉSOLUTION 664-11-2014**  
**INSTALLATION SEPTIQUE**  
**84 CH DU DOMAINE ST-SAUVEUR**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur constate une cause d'insalubrité relative à l'immeuble situé au 84 chemin du Domaine Saint-Sauveur;

ATTENDU Que des travaux importants doivent être réalisés afin qu'une installation septique conforme aux prescriptions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) soit aménagée sur le lot 3 430 306;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QU' : Une mise en demeure a été transmise au propriétaire de l'immeuble afin que la situation soit corrigé l'enjoignant de faire disparaître la cause d'insalubrité et de se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) en déposant dans les cinq (5) jours à compter de la réception de la mise en demeure une demande de permis de construction complète et conforme comprenant un rapport d'un professionnel compétent.

À défaut de se conformer à notre réglementation dans les délais prescrits, la Ville de Saint-Sauveur procédera à l'exécution des travaux sans aucun autre avis ni délai et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les compétences municipales.

**RÉSOLUTION 665-11-2014**  
**REMISE D'UNE PARTIE DE LETTRE DE GARANTIE BANCAIRE**  
**434 PRINCIPALE**

ATTENDU Le dépôt d'une lettre de garantie bancaire d'un montant de 19 837,33 \$ pour garantir les travaux d'aménagement au 434 Principale;

ATTENDU Qu'une partie des aménagements a été effectuée;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice adjointe du service de l'urbanisme en date du 11 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE la directrice adjointe du service de l'urbanisme soit autorisée à remplacer la lettre de garantie bancaire d'un montant de

19 837,33 \$ par une seconde lettre au montant de 5 000 \$ correspondant aux travaux encore à réaliser au 434 Principale.

**COMMENTAIRE 666-11-2014**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois d'octobre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 96 permis d'émis pour un total de 2 008 200 \$ soit un total à date pour l'année 2014 de 20 378 200 \$ comparativement à 26 730 000 \$ pour la même période en 2013.

**RÉSOLUTION 667-11-2014**  
**PAIEMENT DE CONTRIBUTION DE LA VILLE**  
**AU CLUB DE SOCCER**

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 10 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre au club de soccer FC Boréal le montant de 4 040 \$ à titre de contribution de la Ville pour les joueurs inscrits au club de soccer.

**RÉSOLUTION 668-11-2014**  
**PAIEMENT DE FACTURES**  
**AMÉNAGEMENT DU «SKATEPARK»**

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de la vie communautaire en date du 11 novembre 2014 recommandant le paiement à l'entreprise Spinworks pour la réalisation des plans du nouveau skatepark d'une somme de 4 599,00 \$ taxes incluses;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de la vie communautaire en date du 11 novembre 2014 recommandant le paiement à l'entreprise Équipe Laurence pour assurer la mise en plan et les mesures préparatoires pour le nouveau skatepark d'une somme de 2 414,48 \$ taxes incluses;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parc de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer les factures pour le nouveau skatepark, à la firme Spinworks, la somme de 4 599,00 \$ incluant les taxes et la somme de 2 414,48 \$ incluant les taxes à la firme Équipe Laurence.

**RÉSOLUTION 669-11-2014**  
**PROLONGEMENT DE L'ENGAGEMENT TECHNICIENNE EN**  
**URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 5 novembre 2014;



Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE La direction du service de l'urbanisme maintienne à son emploi Madame Lise Martin pour la période du 30 novembre 2014 jusqu'à trois (3) semaines suite au retour au travail de la directrice du service de l'urbanisme pour occuper le poste de technicienne en urbanisme et inspectrice en bâtiment.

**RÉSOLUTION 670-11-2014**  
**EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES**  
**ENTRETIEN DES PATINOIRES**

ATTENDU Que les opérations d'entretien des patinoires extérieures requièrent l'assignation de quatre (4) employés durant la période hivernale du 15 décembre 2014 au 15 mars 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 5 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le personnel suivant soit embauché pour occuper le poste de temporaire, entretien patinoires pour la période du 15 décembre 2014 au 15 mars 2015 à savoir :

- Monsieur Yvan Bélanger au salaire horaire de 18,01 \$;
- Monsieur Sébastien Thibault au salaire horaire de 18,01 \$;
- Monsieur Jonathan Pleau au salaire horaire de 18,01 \$;
- Monsieur Vincent Poulin au salaire horaire de 18,01 \$.

**RÉSOLUTION 671-11-2014**  
**EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES**  
**SURVEILLANCE DES PATINOIRES**

ATTENDU Que les opérations de surveillance des patinoires extérieures requièrent l'assignation de trois (3) employés durant la période de l'ouverture des patinoires à la fermeture ou au plus tard le 15 mars 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 12 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE Le personnel suivant soit embauché pour occuper le poste de surveillant des patinoires pour la période de l'ouverture des patinoires à la fermeture ou au plus tard le 15 mars 2015 à savoir :

- Bernard Désormeau au salaire horaire de 19,09 \$;
- Claude Richer au salaire horaire de 19,09 \$;
- Nicolas Tsai au salaire horaire de 19,09 \$.

**RÉSOLUTION 672-11-2014**  
**EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 12 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

QUE Les services de Monsieur Pierre-Luc Chassé soient retenus à titre de pompier à temps partiel avec une période de probation de douze (12) mois.

**RÉSOLUTION 673-11-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE – L'OMBRE-ELLE**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 novembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 500 \$ est accordée à l'Ombre-Elle dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

**RÉSOLUTION 674-11-2014**  
**AIDE FINANCIÈRE SOUPE POPULAIRE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 500 \$ est accordée à la Soupe Populaire à titre de commandite pour leur 20<sup>ème</sup> anniversaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 675-11-2014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire